



BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023

VENTES

Montant de la vente		Honoraires TTC (1)
De 0 €	à 50 000 €	10% HT soit 12% TTC avec un minimum de 3000€ TTC
De 50 001 €	à 500 000 €	8% HT soit 9.6% TTC
De 500 001 €	à 2 000 000 €	7% HT soit 8.40% TTC
De 2 000 001 €	à 10 000 000 €	6% HT soit 7.20% TTC
De 10 000 001 €	à 25 000 000 €	5% HT soit 6% TTC
Plus de 25 000 001 €		4% HT soit 4.80% TTC

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien.

(1) Calculé selon le prix de vente.